

Le bilan de compétences vise à soutenir les personnes face aux réalités du monde du travail et aux questionnements sur le sens qu'elles attribuent au travail, sur la direction qu'elles souhaitent donner à leur carrière.

## CONTACT

c.charras@stdialectica.fr

☎ 06.49.61.98.34

www.stdialectica.fr

**1 place Anatole France, Saint-Etienne**



### Public et Pré-requis

Ouverts à tous les professionnels en activité ou en situation d'inactivité (arrêt maladie – demandeur d'emploi)

### Conditions d'entrée

Entretien préalable d'analyse de la demande afin de créer un programme pédagogique personnalisé et de valider l'entrée en bilan de compétences.

Entrée et sortie permanente toute l'année.

Délai d'accès 1 mois ½

## BILAN DE COMPETENCES

Le bilan de compétences vous permettra de définir un projet professionnel :

- **CLAIR** avec des objectifs simples ( métier, emploi, fonction, secteur d'activité, ...)
- **COHERENT** avec votre profil professionnel ( compétences, potentiels, aspirations, personnalité, ...)
- **REALISTE** avec les réalités du marché, des pratiques de recrutement, des contraintes personnelles.
- **CONCRET** avec un plan d'actions ( formation, démarche, financement, ...)

### OBJECTIFS

- **Préciser un projet professionnel**
- **Se donner un plan d'action**
- **S'orienter professionnellement**

Il permet de **consolider l'estime de soi, d'augmenter la connaissance de soi et d'identifier concrètement ses compétences.**

Il permet d'avoir un accompagnement individualisé pour mieux aborder une période de transition professionnelle subie ou souhaitée.

### METHODOLOGIE

- \* Des temps d'auto-évaluation et d'évaluation à partir d'outils reconnus et validés
- \* Des temps d'entretiens individuels en face à face
- \* Des temps d'investigation, d'enquêtes terrain et de recherche documentaire
- \* Des temps de synthèses ponctuant chaque étape.

### DEROULEMENT

#### UNE PHASE PRELIMINAIRE

- Confirmer engagement du bénéficiaire.
- Analyser et définir ses besoins.
- Informer des conditions de déroulement du bilan de compétences.

#### UNE PHASE D'INVESTIGATION

- Analyser le parcours professionnel, scolaire et personnel
- Identifier et évaluer des compétences et aptitudes professionnelles
- Déterminer des possibilités d'évolution professionnelle
- Explorer le marché du travail et la réalité des métiers

#### UNE PHASE DE CONCLUSION-SYNTHESE

- Formaliser un projet professionnel
- Recenser les facteurs favorisant ou non la réalisation
- Prévoir un plan d'action de mise en œuvre du projet
- Valider le document synthèse

## DEONTOLOGIE

### Financement

Le bilan de compétences peut être mis en œuvre :

↳ **à l'initiative du salarié, dans le cadre de son CPF**

PRIX INDIVIDUEL : 80 euros HT (OF non soumis à la TVA)

**24 heures : 1920 euros Net de taxe**

**18 heures : 1440 euros Net de taxe**

### ① Décret n° 2024-394

Depuis le 2 mai 2024, les titulaires du CPF souhaitant mobiliser leurs droits s'acquittent d'une **participation financière obligatoire de 100€** - le montant de cette participation pourra être revalorisé chaque année par arrêté.

Certains titulaires, en fonction de contexte bien précis, peuvent être exonérés de cette participation :

- les demandeurs d'emploi
- les titulaires qui bénéficient d'un abondement de la part de leur employeur
- les titulaires qui bénéficient d'un abondement de la part de leur OPCO, d'un accord de branche, etc.
- les titulaires qui mobilisent leurs droits dans le cadre de leur Compte professionnel de prévention (C2P)
- les titulaires qui bénéficient d'un abondement « accident du travail ou maladie professionnelle » (AT/MP)

↳ **à l'initiative de l'employeur, avec l'accord du salarié, dans le cadre du plan de développement des compétences**

PRIX ENTREPRISE : 85 euros HT / heure (OF non soumis à la TVA)

**24 heures : 2040 euros Net de taxe**

**18 heures : 1530 euros Net de taxe**

En référence aux textes du Code du Travail :

L 6313-10, R 6321-2 et R 6322- 32 à 60 et du Code de Déontologie des Psychologues, la prestation Bilan de Compétences est réalisée en conformité et application :

- \* Du consentement de l'intéressé
- \* De la pertinence de la méthodologie utilisée
- \* Du respect de la vie privée
- \* Du respect du secret professionnel
- \* De la confidentialité des informations et des résultats recueillis
- \* En référence à l'art. R 6322-37 à 39 et suivant du Code du Travail, le document de synthèse est la seule propriété du bénéficiaire qui en dispose et en use à sa convenance.

## SUIVI ET EVALUATION

La responsabilité pédagogique et l'animation de cette action relève de la responsabilité de l'intervenante. Elle est donc votre contact pour toute question pédagogique et/ou administrative.

Un questionnaire d'évaluation de la prestation est réalisé à chaud et à froid (+ 6 mois). Le bénéficiaire de l'action peut être rappelé afin d'avoir des précisions sur les réponses données par lui.

Un rendez-vous de suivi est réalisé 6 mois

## RESULTATS

Notre centre de bilan de compétences est ouvert depuis janvier 2019 et a accompagné 66 bénéficiaires. Les résultats indiqués ci-dessous ont été rapportés par 10 bénéficiaires ayant réalisé leur bilan de compétences en 2023.

### SATISFACTION GENERALE

#### 100 % DES BENEFICIAIRES SONT SATISFAITS DE L'ACCOMPAGNEMENT

- 70 % DES BENEFICIAIRES SONT « TRES » SATISFAITS
- 30 % DES BENEFICIAIRES SONT SATISFAITS

#### 100 % DES BENEFICIAIRES RECOMMANDENT NOTRE CENTRE DE BILAN DE COMPETENCES

Nos bénéficiaires considèrent que le bilan de compétences leur a permis de **mieux connaître leurs compétences, leurs aspirations et d'élaborer un projet professionnel** en lien avec ceux-ci. Ils considèrent également le bilan de compétences comme **une expérience constructive, enrichissante permettant d'effectuer un changement professionnel ou personnel**. Il permet également la **consolidation de l'estime de soi en améliorant la connaissance de soi**.

Notre organisme de formation est certifié  
QUALIOPI – Bilan de compétences.

### Accessibilité

Nos locaux ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. Nous contacter afin de louer un local accessible PMR au besoin.

Réorientation possible vers des partenaires en fonction des situations de handicap.

**Pour toutes demandes d'accompagnement, vous pouvez contacter notre référente handicap Carole Charras :**  
[c.charras@stdialectica.fr](mailto:c.charras@stdialectica.fr)

**Notre politique d'accessibilité est consultable à l'accueil de l'établissement ou sur demande.**

## ATTEINTE DES OBJECTIFS

### 100 % DES BENEFICIAIRES DECLARENT AVOIR ATTEINT LEURS OBJECTIFS

- 70 % DECLARENT AVOIR PLEINEMENT ATTEINT LEURS OBJECTIFS
- 30 % DECLARENT AVOIR ATTEINT LEURS OBJECTIFS

### AUCUN BENEFICIAIRE A ABANDONNE EN COURS DE BILAN DE COMPETENCES 100% DES BENEFICIAIRES ONT EFFECTUE ENTRE 2 ET 5 ENQUETES PROFESSIONNELLES

## PROJETS ELABORES

**30 % DES BENEFICIAIRES ONT CHOISI DE QUITTER LEUR ENTREPRISE** ET ONT RETROUVE LEUR METIER DANS UN CONTEXTE DE TRAVAIL CORRESPONDANT MIEUX A LEURS ATTENTES ET ASPIRATIONS

**40 % DES BENEFICIAIRES ONT CHOISI DE SE RECONVERTIR** PROFESSIONNELLEMENT ET SONT ENTRES EN FORMATION

**20 % DES BENEFICIAIRES ONT CHOISI D'EVOLUER EN INTERNE** VERS UN NOUVEAU POSTE

**0 % DES BENEFICIAIRES ONT DECIDE DE CREER LEUR ENTREPRISE** ET DE DIMINUER LEUR TEMPS DE TRAVAIL SALARIE

**10 % DES BENEFICIAIRES ONT CHOISI DE RESTER AU MEME POSTE ET ONT CHANGE LEUR REGARD SUR LEUR SITUATION** PROFESSIONNELLE ET PERSONNELLE

## SUIVI A 6 MOIS

### 100 % DE NOS BENEFICIAIRES ONT EU UN ENTRETIEN DE SUIVI.

- 80 % DES BENEFICIAIRES OCCUPENT UNE SITUATION PROFESSIONNELLE EN LIEN AVEC LE PROJET DEFINI DANS LE CADRE DU BILAN DE COMPETENCES

**100 % DES BENEFICIAIRES ONT PRIS UNE DECISION PROFESSIONNELLE GRACE AU BILAN DE COMPETENCES**